



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU COMPTES 2021

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (PDC)

Rapporteur : Mireille Brouchoud (LR+G)

Membres : Guillaume Borsa (PDC), Alain Duroux (PDC), Catherine Frossard (PDC)
Stéphanie Dirac (LR+G), Olivier Baseggio (LR+G), Dominique Thiévent (LR+G),
Virginie Dubuis Gschwend (Verts).

Suppléants : Olivier Goetschi (PDC), Elisa Berdayes (PDC)
Anaïs Mottiez (LR+G), Janique Zullo (LR+G)
Telma Hutin (Verts).

PRÉAMBULE

Les comptes 2021 ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 27 avril 2022 et ont été mis à notre disposition le 29 avril 2022.

La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2021 : les 5, 10 et 17 mai 2022.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, des annexes aux comptes et de la situation globale.

Le Président de la Municipalité, Xavier Lavanchy, et le chef des finances, Léonard Roserens, ont participé à la dernière séance pour répondre à nos questions (en bleu dans le texte).

1. APERCU DES COMPTES

3 - Aperçu du compte de résultats échelonnés

43 p. 7 Revenus divers

Comment justifier la différence entre le budget et les comptes 2021 ?

Quatre postes sont à mettre en évidence afin d'expliquer les recettes supplémentaires entre les comptes et le budget :

1. CHF 120'000.- Facturation de prestations administratives à SES Energies SA.
2. CHF 56'000.- Recettes extraordinaires afin de couvrir le déficit 2013 du service des eaux.
3. CHF 34'000.- Participation cantonale à la fête de la Nature.
4. CHF 40'000.- AXA Assurances, dédommagement pour le litige des Glariers.

10 – Tableau des crédits supplémentaires

730.5060.01 p. 11 Ecopoints Améliorations

Les dépenses ont triplés par rapport au budget de CHF 30'000.-. Comment cet argent a-t-il été effectivement utilisé ?

Montant relatif au terrassement de l'écopoint d'Epinassey. Le projet ayant dû évoluer, ces travaux serviront finalement à l'aménagement de la nouvelle déchetterie. Dès lors, ces coûts seront supportés dès 2022 par le maître d'ouvrage, à savoir STEP SA et ce, par le biais d'une refacturation dans le cadre de la mise en place d'un DDP. (cf. remarques investissements p. 55)

11 – Aperçu des indicateurs (p. 12)

La marge d'autofinancement poursuit effectivement sa lente remontée vers un horizon satisfaisant. Pour les prochaines années, la Cogest demande que ce taux s'élève au minimum à 10%.

L'évolution et la stabilité d'une marge d'autofinancement à un taux supérieur à 10% est également l'une des préoccupations du Conseil Municipal. Nous tiendrons évidemment compte de votre demande lors de l'élaboration des budgets 2023 et suivants, comme cela a été le cas lors de l'établissement du budget 2022.

2. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

2.0 Administration générale

022.3103.01 p. 16 Littérature spécialisée, magazines

En additionnant les postes avec ce même intitulé, nous obtenons CHF 35'015.80.

De quels journaux s'agit-il ? N'y a-t-il pas pour ce poste un potentiel d'économie à réaliser ?

Le poste 3103.01 concerne, pour CHF 13'727.90, l'Administration générale pour l'achat des livres et brochures (ex : « Institutions Politiques Suisses » lors des demandes de naturalisation ; plaquette d'information sur la nouvelle organisation de la Commune) et la réalisation des Agaune Infos (CHF 8'646.30). Le solde, CHF 21'287.90, concerne les commandes de livres pour la Médiathèque. Une partie de ces commandes est subventionnée par l'Etat du Valais (321.4631.02 p.28). A noter que le MCH2 nous impose des libellés standardisés.

022.3130.11 p. 16 Frais de port

En additionnant les postes avec ce même intitulé, nous obtenons CHF 59'356.04.

Le courrier est-il envoyé en courrier A ou B ? N'y a-t-il pas aussi pour ce poste un potentiel d'économie à réaliser ?

Parmi les coûts, 21% concernent les envois en courrier B du matériel de vote pour chacune des votations. Les taxes et correspondances officielles sont quant à elles, envoyées en courrier A. Cela permet d'offrir au citoyen le plus de temps possible pour le règlement des factures. Un potentiel d'économie est sans doute réalisable avec la mise en place de la facturation électronique. Nous allons nous approcher de notre prestataire informatique pour en connaître les démarches et les coûts.

022.4309.01 p. 16 Contributions diverses

La différence est substantielle alors qu'aucun commentaire ne nous est fourni.

Refacturation, comme en 2020, de prestations administratives faites pour le compte de SES Energies SA.

2.1 Ordre et sécurité publics, défense

111.30 p. 19 Police – Charges de biens et de services

Qu'advient-il du matériel (informatique, véhicules) qui est actuellement utilisé par le corps de police ?

Tout le matériel actuellement utilisé par nos agents de police est propriété de la PIS (Police Intercommunale du Salentin). Dès lors, ce matériel continuera à l'avenir d'être utilisé par les agents faisant partie de ce corps de police. Cet accord fait partie des conditions acceptées par les différents Conseils dans le cadre de la fin de collaboration avec notre Commune. Les biens figurant au bilan de notre Commune seront transférés auprès de la Commune qui s'occupera, dès 2023, de la gestion comptable et administrative de la PIS.

122.3100.03 p. 20 Matériel de bureau

Nous avons additionné les montants des postes avec ce même intitulé pour arriver à un total de CHF 60'920.41. Comment le justifier ? Sur ce point également nous soulignons un potentiel d'économies.

Ce montant englobe tous les frais de papier (enveloppes, papier à entête), l'entretien du matériel d'impression et les fournitures de bureau de tous nos services. Chaque service est rendu attentif à la bonne gestion des biens ainsi que des consommables financés par la Commune.

122.3130.40 p. 20 Frais de communication

Une baisse a été enregistrée pour ces frais, preuve en est qu'il est possible de revoir ou renégocier certains contrats.

Si un « tri » a été fait dans les abonnements téléphoniques par l'administration générale, il n'y a pas eu de renégociation de contrat à proprement parler.

2.2 Formation

212.3010.11 p. 24 Etudes dirigées

Ce poste étant nouveau, à quoi correspond-il ?

Mauvaise reprise lors du changement informatique en avril 2021. Ce coût aurait dû se retrouver dans le compte n° 213.3632.08, au niveau du Cycle d'Orientation.

2.3 Culture, sports et loisirs

341.3120.01 p. 30 Eau, énergie, combustible, élimination déchets

Nos craintes en lien avec une inflation durable (voir rapport Cogest pour le budget 2022) se réalisent, la commune devra en tenir compte lors de l'établissement des prochains budgets.

Nous prenons bonne note de cette remarque et nous appuierons sur les experts de SEIC SA et ceux de la société de gaz afin d'établir au mieux le budget 2023 dans ce domaine, actuellement très volatile et haussier.

2.4 Santé

Pas de question pour ce chapitre.

2.5 Prévoyance sociale

Pas de question pour ce chapitre.

2.6 Trafic et télécommunications

615.3141.10 p. 39 Déblaiement des neiges

Le prestataire ayant augmenté ses tarifs de manière surprenante, le contrat a été résilié en avril 2022. Un nouveau contrat a-t-il été conclu avec un autre partenaire ? Etonnamment, le canton n'a pas participé au frais (615.4611.04 p. 40)

Lors du bouclage, nous n'avions pas encore le décompte des prestations à refacturer au canton. Cela est chose faite maintenant et la recette se retrouvera dans les comptes 2022. En revanche, nous devons refacturer lesdites prestations au canton selon des tables officielles et ce, indépendamment du prix que nous payons en amont. Pour l'instant nous sommes toujours à l'étude avec plusieurs partenaires afin de trouver la meilleure solution pour le prochain hiver.

2.7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

730.4309.01 p. 44 Gestion des déchets – revenus divers

Les employés communaux ont reçu une formation et ont été assermentés pour pouvoir verbaliser les personnes qui ne respectent pas les règles.

Le processus actuel ne donne pas satisfaction et n'est pas efficient. Renseignements pris, aucune amende n'est infligée directement par le personnel de voirie, ce qui est étonnant.

A l'avenir, nous souhaiterions que les employés puissent verbaliser dans le cadre de leur compétence qui leur est attribuée.

Les employés communaux qui ont été assermentés ont le droit d'ouvrir les sacs non taxés pour en déterminer l'auteur. En revanche la verbalisation reste de la responsabilité du Conseil municipal dans tous les cas. En 2021 plusieurs infractions ont été recensées, mais aucune amende n'a été délivrée. En effet, il a été convenu que la première infraction donne droit uniquement à un avertissement. Cette façon de faire semble efficace puisque nous n'avons eu aucune récidive à constater l'année dernière.

771.4240.12 p. 45 Concessions de tombes et colombarium

Alors que nous attendions environ CHF 10'000.- de revenus, comment interpréter cette entrée de CHF 350.- ?

Effectivement, lors de la reprise informatique, le compte attribué à la facturation des concessions n'a pas été repris correctement (771.4240.24). L'erreur a été corrigée pour l'année 2022. De plus, les montants varient chaque année en fonction du nombre de demandes de réservation.

2.8 Economie publique

850.3130.09 p.48 Promotion de l'industrie et du commerce

Un modeste montant de CHF 5'000.- a été budgétisé pour la promotion économique. Cette somme n'a malheureusement pas été utilisée. Nous n'arrivons pas à comprendre ce que la commune va concrètement entreprendre.

Ce montant est mis à disposition du Conseil municipal afin de faciliter la venue de nouveaux commerces sur le territoire communal (aide à l'installation). Aucune aide de ce type n'a été nécessaire durant l'année 2021. En revanche, l'effort durant l'année dernière a été mis sur le développement de la zone dite des Perris ; zone qui permettra d'accueillir de nombreuses entreprises à l'avenir.

2.9 Finances et impôts

950.3199.01 p. 52 Autres charges d'exploitation

Ce chiffre est à mettre en regard du compte no 710.42. Pourquoi les montants diffèrent-ils ?

Dans le compte 950.3199.01, il y a également une autre charge pour un montant de l'ordre de CHF 170.-, comme cela a été le cas dans l'exercice 2020. Cela explique la différence entre les CHF 56'668.- que l'on trouve dans le compte susmentionné et les CHF 56'498.- du compte n° 710.4309.01. Pour mémoire, cette charge correspond au déficit 2013 du service des eaux qui n'a pas été amorti dans le temps imparti, soit 8 ans.

963.4430.31 p.53 Panneaux photovoltaïques Tuilerie

Nous sommes surpris que ces panneaux solaires n'aient apporté aucun revenu en 2021.

Le décompte annuel doit être établi par SEIC SA. Nous n'avons pas de retour à ce jour. Les recettes éventuelles seront comptabilisées sur l'année 2022.

3. DETAIL DU COMPTE D'INVESTISSEMENTS

022.5200.00 p. 56 Hôtel de Ville - Informatique

Les achats auraient dû être échelonnés dans le temps, ce qui n'a pas été le cas et nous trouvons cela regrettable. Nous attendons de la commune qu'elle veille à échelonner le prochain renouvellement du parc informatique.

Notre SCI (Système de Contrôle Interne) prévoit pour 2022 un inventaire détaillé de tous les biens de la Commune ; inventaire devant être réalisé par chaque service pour la fin 2022. Cela concerne entre autres les véhicules, le matériel d'exploitation, mais également tout le matériel informatique. Cet état des lieux permettra de suivre de manière correcte l'ensemble de nos biens mobiliers et de proposer les renouvellements nécessaires lors de l'établissement des budgets. Notons que des propositions de renouvellement au niveau de l'informatique avaient été déposées. L'établissement des budgets étant tellement serré que ces dépenses n'avaient malheureusement pas été retenues.

A ce propos, un budget a-t-il été défini pour le déménagement de la Place du Parvis vers la Tuilerie ?

Les coûts liés au déménagement de l'administration dans les locaux de la Tuilerie sont actuellement à l'étude et seront soumis à votre approbation lors de l'établissement du budget y relatif.

730.5060.04 p. 58 Nouvelle déchetterie - Etudes

La Cogest a demandé le 24 novembre 2021 quels étaient les coûts déjà engagés pour la nouvelle déchetterie. Il nous a été répondu que CHF 8'000.- en frais d'étude avaient été dépensés. Au 31 décembre 2021, nous constatons avec surprise que le montant s'élève à CHF 30'060.17. Nous supposons que les frais engagés depuis plusieurs années sont plus élevés.

Le 3 décembre 2021, nous avons reçu un courrier du Canton nous stipulant que le centre de tri ne pouvait se faire en l'état à l'emplacement actuel. En effet, la parcelle, bien qu'utilisée aujourd'hui comme déchetterie, est malheureusement en zone agricole. Pour construire le nouveau centre de tri à l'emplacement actuel (sous le Scex), il aurait fallu modifier le plan de zone afin de mettre cette parcelle en zone d'intérêt général. Cela aurait pris 3 à 4 ans.

Décision a donc été prise de trouver rapidement une nouvelle solution. Les coûts qui en résultent, facturés pour la plupart en 2022, ont néanmoins été imputés sur l'exercice 2021.

Sachant que nous devons faire face à des oppositions sur l'emplacement de la nouvelle déchetterie, y-a-t-il le risque que le canton sanctionne la commune financièrement en cas de non-respect des délais ? Si oui, quel serait le montant de l'amende ?

La Commune a fait son devoir en prenant les décisions permettant la création d'un nouveau centre de tri pour le 31 décembre 2022. Le Canton ne peut pas imputer à notre Commune la responsabilité du délai de traitement des dossiers au sein de l'administration cantonale, ni le délai relatif à la gestion des oppositions.

4. DETAIL DU BILAN AU 31.12.2021

1002 p. 61 Banque

Les comptes ouverts auprès de la BCVs et de l'UBS présentent un solde négatif de CHF 40'781.99 au 31.12.2021 alors que des liquidités sont disponibles sur d'autres comptes bancaires. En conséquence, la commune paie des intérêts tout à fait évitables. Nous demandons à ce que ce scénario ne se reproduise plus à l'avenir. Les comptes doivent présenter un solde positif durant toute l'année -> cash management.

Les intérêts de fin d'année pour les emprunts auprès de ces banques n'ont pas été anticipés et nous le regrettons. Il en résulte quelques jours de solde négatif, malheureusement au moment du bouclage annuel. Dans ce cas précis cela représente une cinquantaine de francs.

1084.03 p. 62 Bâtiment Simplon 11

Sauf erreur de notre part, ce bâtiment a été vendu et ne nous appartient plus.

Au 31 décembre 2021 ce bâtiment est toujours propriété de la Commune de Saint-Maurice. L'acte de vente est en cours de finalisation pour un transfert de propriété courant 2022.

2010.00 p. 65 Engagements envers des intermédiaires financiers

A quoi correspondent ces CHF 6'000'000.- « ATF Finarbit » ?

Il s'agit d'emprunts à court terme à taux négatif. Cela permet entre autres de financer notre fonds de roulement.

2064 p. 65 Prêts, reconnaissances de dettes

Le rapport de la Cogest sur le budget 2022 rendait attentif la commune sur une possible brusque hausse des taux d'intérêts. Ce scénario est en passe de se réaliser. CHF 6'500'000.- arrivent à échéance en 2022. Nous demandons que ces emprunts soient renouvelés en plusieurs tranches pour des durées de 15 ans au minimum. Une vision à court terme serait à notre avis une erreur stratégique car du point de vue de l'analyse technique, la tendance à la baisse des taux s'est inversée. Un amortissement, aussi modeste soit-il, est souhaitable.



Evolution des taux d'intérêts, prêt à taux fixe 10 ans pour un particulier

Se pose également la question pour le prêt de CHF 4'000'000.- contracté auprès de Postfinance avec échéance en 2025. Il est vrai que ce taux d'intérêt est aujourd'hui avantageux, mais nous courrons également le risque de devoir renouveler ce prêt dans 3 ans à des conditions nettement moins favorables. En concertation avec les bailleurs de fonds, nous demandons à la commune d'envisager de renouveler ce prêt par anticipation pour convenir de nouvelles échéances comprises entre 20 et 30 ans.

Nous prenons note de ces demandes.

5. ANNEXES AU COMPTES

16e p. 72 Tableau des garanties (cautionnements)

Malgré plusieurs demandes de notre part, ce tableau n'est toujours pas mis à jour. La commune ne doit pas sous-estimer les risques en lien avec ces cautionnements, d'autant plus que les montants cautionnés totalisent CHF 34'429'916.-.

Pour 2022, nous exigeons une colonne supplémentaire incluant le montant effectivement utilisé pour chaque société. Les contrats de prêts devront être modifiés et signés à nouveau s'il s'avère que l'argent n'est pas entièrement employé.

De plus, nous avons constaté que pour Calorabois, un prêt arrive à échéance en 2023. Nous serons attentifs au remboursement partiel de cette dette étant donné les liquidités disponibles sur le compte de cette société.

En date du 20 mai 2022 un courrier partira à chaque entité cautionnée afin de leur demander leurs derniers comptes annuels ainsi que la situation de l'emprunt cautionné par la Commune et la durée de celui-ci. Le Président de la CoGest sera mis en copie de ce courrier.

16i – Tableau de l'évolution de la masse salariale

Pour 2021, des salaires à hauteur de CHF 5'617'168.90 ont été versés alors que dans son budget 2022, la commune prévoit une masse salariale de CHF 5'415'900.-. Le corps de police verra probablement son poste diminuer. Nous porterons encore une attention particulière à la maîtrise des coûts du personnel qui ne cessent d'augmenter.

Nous comprenons vos inquiétudes qui sont également les nôtres. A titre d'information, l'évolution des salaires pour l'année 2022 a été de CHF 20'000.- pour l'ensemble du personnel, soit moins de 0.4 % de la masse salariale et ce, afin de respecter le budget qui vous a été soumis.

6. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Verre à moitié vide ou à moitié plein, force est de constater qu'il se vide. Comme attendu, les comptes 2021 bouclent sur une perte de CHF 472'224.06, malgré des revenus supérieurs de CHF 675'392.81 à ceux qui avaient été portés au budget.

La marge d'autofinancement poursuit bel et bien sa remontée vers un horizon satisfaisant. La Cogest souhaite que pour les années à venir, ce taux s'élève au minimum à 10%, seuil au-dessous duquel cette valeur est considérée comme mauvaise.

En effet, nous devons faire face ces prochaines années à des investissements conséquents et inévitables. Nous espérons que ces dépenses seront intelligemment échelonnées dans le temps avec un juste équilibre entre le budget à disposition et la vente de biens immobiliers non stratégiques.

Il est vrai que, comme le conseil municipal l'indique, plusieurs événements conjugués peuvent faire dérailler rapidement la meilleure volonté du monde. Il est donc de notre responsabilité d'anticiper ce qui peut l'être.

L'un de ces grains de sable capable d'enrayer la machine pourrait provenir d'une forte hausse des taux d'intérêts au moment où les besoins en capitaux seraient les plus importants. Pour rappel, une augmentation moyenne des intérêts de 1% nous coûterait CHF 360'000.- par année et les taux amorcent aujourd'hui un nouveau cycle haussier.

Le moment est donc venu de rééchelonner nos dettes sur de longues durées (entre 20 et 30 ans) et de renégocier certains contrats par anticipation. A court terme, cette stratégie nous coûtera plus cher, mais nous devons garder en tête cette vision à (très) long terme, gage de réussite.

Nous aurons ainsi l'oxygène suffisant pour faire face aux nombreux défis de cette législature et des suivantes. En parallèle, il faudra trouver des solutions pour le remboursement de nos dettes et cela passera inévitablement par une politique de promotion économique active.

Quant aux réflexions sur les prestations proposées par notre commune en cours d'étude auprès de notre fiduciaire, nous espérons qu'il ressortira de ce rapport quelques points d'amélioration. Des coupes seront attendues tandis que des hausses d'impôts ne sont pas envisageables.

Nous tenons toujours à ce que les petites économies soient encouragées voir récompensées si celles-ci nous permettent de diminuer nos charges de manière pérenne.

La Cogest est bien consciente de cette fragile situation. Cependant, la direction prise par la municipalité nous semble être la bonne.

7. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses 9 membres présents, d'accepter les comptes 2021 tels que présentés par le Conseil communal avec le coefficient et l'indexation à respectivement 1.25 et 160%.

Saint-Maurice, le 31 mai 2022



Le Président :
François Bruchez



Le Rapporteur :
Mireille Brouchoud